PROGRAMME DE FORMATION STAGE POST PERMIS

Les conditions :

Obtention du permis en conduite traditionnelle (Btrad):
Inscription possible entre le 6ème et 12ème mois après l'obtention du permis
Gain des 12 points en 2 ans au lieu de 3 ans*

Obtention du permis en conduite accompagnée (AAC):
Inscription possible entre le 6ème et 12ème mois après l'obtention du permis
Gain des 12 points en 1 ans au lieu de 2 ans*

La formation complémentaire suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome. **Elle est composée de 2 modules sur 9 séquences :**

– un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
– un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

08h30 MATINÉE (6 séquences) : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

1. Présentation de la formation
   Durée : 10 minutes
2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation)
   Durée : 15 minutes
3. Constitution du groupe
   Durée : 35 minutes
4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation
   Durée : 45 minutes
5. Perception des risques
   Durée : 1 heure
6. Situations complexes
   Durée : 1 heure 15 minutes

12h00 à 13h30 PAUSE REPAS

13h30 APRÈS MIDI (3 séquences) : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables. Les stratégies de mobilité.

7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes
   Durée : 1 heure 45 minutes
8. Choix de mobilité
   Durée : 1 heure
9. Bilan avec engagement
   Durée : 15 minutes

17h00 FIN DU STAGE: Le moniteur agréé vous signe l'attestation puis l'auto-école envoi le dossier à l'ANTS.
Vous recevrez un courrier sur la réduction de votre période probatoire et le gain de vos points.
La formation se déroule sur une journée complète de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Un minimum de 6 candidats et maximum de 12 est obligatoire pour le déroulement de la formation.

*A condition de ne commettre aucune infraction donnant lieu à une perte de point pendant toute la période probatoire.